

la dureté de la
e dans nos cités !
eués des régions
rendez-vous nos
ir de leurs géoles
atrie. Et les sol-
interminable :
églises dévastées :
le illuminé d'hos-
ar et de stérilité :
Et l'humanité en-
pplications de dé-
pour vous et mes-
se sont pas fixées
leur bien, à leur
chez-en l'iniquité !
tyrannie des épées
vie dans la justice

re, il va conclure.
tiel et si brillant
cloches — celles
che — appelaient
tes races se tour-
nu trop étranger
puis lors il attend.
force use la force.
aire au monde, lui
on heure.
e feu, guettent le
ur domaine et d'y
e prêt à s'ouvrir à
rmettre de repre-
trice. Ah ! nous ne
er dans notre chaos
rira largement ses
iront leurs coeurs.

Par les sentiers sanglants de la guerre, qui seront le chemin béni de son arrivée, nous irons au-devant de lui ayant beaucoup souffert de son absence, impatients de le revoir, attendant tout de son retour. Comme au dimanche des Rameaux, notre cortège d'allégresse jettera des palmes sous ses pas, et lui, nous souriant, dressera sur nos têtes la brindille sainte d'olivier, signe des bénédictions qui apaiseront enfin nos violences pendant que les peuples agenouillés salueront de leurs hosannas la rentrée définitive dans leur vie du prince de la paix !

Souhaitons, avec l'éloquent orateur de Notre-Dame, que cette heure du prince de la paix sonne bientôt pour le monde. Il en a tant besoin !

E.-J. A.

LE CAREME A LA CATHEDRALE

A la cathédrale, dimanche dernier, c'est M. l'abbé Adé-
lard Harbour, chapelain du chapitre et chancelier du
diocèse, qui a continué la série des instructions qua-
dragésimales. Le péché est un mal, le mal de l'homme et le mal
de Dieu. Il est puni dès cette vie souvent, dans la vie future
toujours. Mais il n'est pas irrémissible, avait expliqué M.
l'abbé Lambert, le dimanche précédent. En d'autres termes
on peut et on doit sortir de l'état du péché. Jésus-Christ, en
instituant les sacrements, a fait largement la part de Dieu. Il
nous reste à faire la nôtre. Or, le sacrement qui remet les pé-
chés commis après le baptême, c'est la pénitence. Ce sacre-
ment a été constitué par Notre-Seigneur sous forme de tribu-
nal. D'un côté l'offensé, qui n'est autre que Dieu lui-même,
d'un autre côté l'accusé, ou pour mieux dire le coupable —
puis, siégeant au nom de Dieu dont il est le ministre, le prêtre
qui pardonne et qui absout ou qui retient selon le cas. Ce qui
importe aux fidèles, c'est de bien comprendre quels actes ils